

**CONVOCACTION**

Date : 17 septembre 2024  
Affichée le : 17 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39  
Présents : 26  
Votants : 33  
Pouvoirs : 7  
Absent : 6

**Étaient présents :** M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUCHE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE.

**LISTE DES DELIBERATIONS**

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE  
DE LA VILLE LE :

**25 SEP. 2024**

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE  
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

**27 SEP. 2024**

**Absents représentés**

Mme SAVAS

M. LEMAIRE

Mme SAKHO

M. EL OUSTI

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

Mme MEHADJI

Pouvoir à Mme FAZAL

Pouvoir à M. VILLEMMAIN

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à Mme LEHNER

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à M. NACHITE

**Absents non représentés**

Mme MOUSSATEN, M. N'DIAYE, M. ZAHRAOUI, Mme DUCHATELLE, M. LUCAS, M. FACCHINI.

**Secrétaire de séance :** Jessica ELONGUERT

15

**Ressources Humaines - CARREFOUR DE FEMMES - Convention de coopération entre la ville de Creil et l'ACSO visant le renfort du service Carrefour de femmes**

■ **Rapport de présentation :**

**Jessica ELONGUERT, Conseillère Municipale**

Carrefour de femmes se donne pour ambition de faciliter l'émancipation des femmes, de lutter contre les violences sexistes et sexuelles et de promouvoir l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. La Commune de Creil et la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise partagent cet objectif d'intérêt général.

Le local Carrefour de femmes se situe à proximité immédiate de l'équipement de la commune de Creil, la Maison de la ville qui a pour vocation l'écocitoyenneté et la participation citoyenne, ce qui offre des opportunités en termes d'animations et de partenariat entre les deux structures.

Dans un souci d'efficacité et de cohérence territoriale, Carrefour de femmes a vocation à s'appuyer sur les actions déjà menées par les communes et l'agglomération. Ainsi, il vous est proposé de poursuivre cet objectif commun dans le cadre d'une coopération public-public dont les modalités, décrites en annexe, sont les suivantes :

L'ACSO assure le pilotage du projet et l'animation du réseau de partenaires. En tant que propriétaire des lieux, elle se charge de l'entretien des locaux, des charges et réparations. Elle affecte du personnel, une équipe dédiée composée d'une coordinatrice et d'une chargée de mission pour l'accueil, l'orientation et l'accompagnement du public d'une part, le planning d'activités et l'organisation globale d'autre part.

La Commune de Creil vient renforcer le service Carrefour de femmes par des moyens humains et matériels (prêts de salle, petites fournitures). Elle vient en appui pour créer du lien avec la jeunesse locale, de la

communication digitale d'une part, pour l'accueil téléphonique/numérique affecte deux agent.e.s à temps partiel chacun.e. Ce personnel participera aux réunions et aux formations proposées par l'équipe ACSO dédiée Carrefour de femmes.

Envoyé en préfecture le 27/09/2024  
Reçu en préfecture le 27/09/2024  
Publié le 27/09/2024  
ID : 060-216001743-20240927-CM230924\_DEL15-DE

Les agent.e.s de chaque collectivité restent sous la responsabilité de leur autorité territoriale respective. Il est proposé que la convention prenne effet pour une période de trois ans, reconductible tacitement pour une nouvelle période de trois ans.

### ■ Le conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu le code de la commande publique, notamment l'article L. 2511-6,  
Vu la délibération n°22C195 du Conseil communautaire de l'Agglomération Creil Sud Oise du 15 décembre 2022 portant acquisition d'un local d'activité - 32 Place Saint-Médard pour la mise en œuvre du projet Carrefour de femmes, lieu ressources à destination des femmes et des jeunes-femmes du territoire,  
Vu la délibération n°24C070 du Conseil communautaire de l'Agglomération Creil Sud Oise du 28 mars 2024 portant sur la modification des statuts de l'Agglomération Creil Sud Oise, avec l'intégration, au titre des compétences facultatives, de la compétence « Pilotage et gestion du service Carrefour de femmes »,  
Considérant que le local Carrefour de femmes est situé sur la commune de Creil à proximité de l'équipement Maison de la Ville, ce qui offre des opportunités en termes d'animations et de partenariat entre les deux structures,  
Considérant que la coopération entre la ville de Creil et l'Agglomération Creil Sud Oise, dans le cadre du projet Carrefour de femmes, permet de renforcer l'offre de services de proximité existante ainsi que la dynamique partenariale au bénéfice des femmes et des jeunes femmes du territoire,  
Considérant qu'il y a lieu de préciser les modalités de cette coopération dans une convention entre les parties,

### ■ Vote

Votants : 33	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

### ■ Décide à l'unanimité :

**Article 1 :** d'approuver la convention de coopération entre la Ville de Creil et l'ACSO pour renforcer l'offre de service Carrefour de femmes selon les modalités suivantes :

- L'ACSO pilote le projet, anime le réseau de partenaires et entretient les locaux,
- L'ACSO affecte du personnel pour l'accueil, l'orientation et l'accompagnement du public ainsi que le planning d'activité et l'organisation globale, en dédiant une équipe dédiée, composée d'une coordinatrice et d'une chargée de mission,
- La Ville de Creil vient en appui du service Carrefour de femmes pour créer du lien avec la jeunesse locale et de la communication digitale d'une part, pour l'accueil téléphonique/numérique d'autre part,
- La Ville de Creil affecte deux agent.e.s, à temps partiel chacun.e, pour assurer les missions décrites ci-dessus,
- Les agent.e.s de chaque collectivité restent sous la responsabilité de leur autorité territoriale respective,
- La convention est signée pour une période de trois ans, reconduite tacitement, pour une nouvelle période de trois ans.

**Article 2 :** d'autoriser le Maire à signer la convention de coopération entre la Ville de Creil et l'ACSO visant le renfort du service Carrefour de femmes.

CREIL, le **27 SEP. 2024**  
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil  
Président de l'ACSO



Madame Jessica ELONGUERT

La secrétaire de séance